

**GAEC DAUSY FRERES**

La Seillerie  
28 330 SOIZE

**PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR**

Bureau des procédures environnementales  
Place de la République  
CS 80537  
28019 CHARTRES cedex

Soizé, le 08 décembre 2017

Madame la Préfète,

Nous, MM. DAUSY Pierre, Jérôme et Anthony, associés du GAEC DAUSY FRERES dont le siège social est situé au lieu-dit de la Seillerie sur la commune de Soizé, déclarons avoir le projet d'élever sur notre exploitation 215 vaches laitières et la suite. Notre exploitation sera donc soumise à enregistrement au titre de la rubrique 2101-2b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Notre exploitation est composée de deux sites :

- le site de Soizé, site principal, où sont logées les vaches laitières (productives et taries), soumis à la réglementation des installations classées ; les parcelles cadastrales occupées par l'exploitation sont les parcelles ZH 19, 47, 52, 53, 61, 62, 72, 73 (y compris habitation et dépendances de l'exploitant),
- le site du Moulin Rivière sur la commune de Charbonnières, où sont logés les veaux et génisses, soumis au règlement sanitaire départemental (à environ 7 km du site de Soizé).

Les bâtiments existants sur le site de Soizé permettront de loger l'ensemble des vaches laitières dans de bonnes conditions. La stabulation ainsi que le bloc traite ne seront pas modifiés. Afin d'améliorer le fonctionnement de l'exploitation, plusieurs aménagements seront réalisés dans le domaine de la gestion des déchets, la défense incendie, la sécurité, l'aménagement du forage existant, la gestion des silos à ensilage.

En parallèle, une nouvelle fosse de stockage des effluents liquides sera mise en place sur l'exploitation, afin de répondre aux exigences réglementaires et agronomiques des cultures.

Enfin, un hangar de stockage pour le matériel agricole sera mis en place sur le site pour stocker le matériel à l'abri.

Le site de Charbonnières où sont logées les génisses ne subira pas de transformation.

Le plan d'épandage, constitué des parcelles du GAEC, sera également mis à jour (en lien avec l'étude hydrogéologique existante réalisées sur les parcelles) ; il permettra la valorisation agronomique des déjections et effluents liquides produits sur l'exploitation. Une partie des parcelles du plan d'épandage est située dans le parc naturel régional du Perche.

L'ensemble du projet est détaillé dans le présent dossier.